



EDITORIAL

N° 186

OCTOBRE 2014

Statistiques 2013: peu de changements

Comme chaque année, le SSI/CIR a rassemblé les statistiques des principaux pays d'accueil et des pays d'origine relatives à l'adoption internationale et offre une analyse des tendances et de leurs implications.

Une fois encore, l'ensemble des pays d'accueil fait face à une diminution du nombre annuel d'adoptions internationales, qui se traduit par une baisse globale de 17% par rapport à 2012 (42% comparé à 2010). Ce mouvement de déclin s'explique par différents facteurs comme les réformes législatives des systèmes de protection de l'enfance afin qu'ils soient plus en adéquation avec les droits de l'enfant et la sensibilisation accrue des pays d'origine en ce qui concerne la mise en œuvre des lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants (voir p.4 et p.7). Cependant, à contrario de cette diminution globale des adoptions internationales, il est constaté une augmentation constante et inquiétante des adoptions dans les pays d'origine n'ayant pas ratifié la CLH-93, principalement des pays devant faire face à des conflits armés.

Pays d'accueil	2011	2012	2013
États-Unis ¹	9 319	8 668	7 094
Italie	4 022	3 106	2 825
France	1 995	1 569	1 343
Canada ²	1 785	1 367	1 242
Espagne	2 560	1 669	1 188
Allemagne ³	934	801	661
Pays-Bas	528	488	401
Suède	538	466	341
Suisse ⁴	367	314	256
Danemark	338	219	176
Norvège	297	231	154
Australie ⁵	215	149	129
Total	22 898	19 047	15 810

La situation dans les pays d'origine

La baisse importante des adoptions internationales s'explique en premier lieu par le fort ralentissement du nombre de procédures dans les 6 premiers pays d'origine (Chine, Ethiopie, Russie, Colombie, Corée du Sud et Ukraine). La Corée du Sud observe d'ailleurs la plus forte diminution (74% comparé à 2012), probablement due aux réformes en cours du système de protection et d'adoption dans le pays (la CLH-1993 a été signée en mai 2013 et devrait être ratifiée dans un avenir proche). Si les pays comme le Nigeria, la Thaïlande et le Ghana ont maintenu un volume d'adoptions assez semblable aux années précédentes,

d'autres pays d'origine ont vu leur chiffres baisser de manière significative, comme l'Inde, le Brésil et Taiwan, mais surtout le Mali où les adoptions ne sont pratiquement plus possibles. A l'inverse, Haïti (+77% en un an), la Pologne, le Vietnam, les Philippines, l'Afrique du Sud et la Lettonie ont réalisé plus d'adoptions que l'année précédente, alors que la plupart de ces pays avaient entamé une diminution du nombre de leurs adoptions internationales, notamment en favorisant les adoptions nationales. Il en va de même pour la République Démocratique du Congo où le nombre d'adoptions internationales entre 2011 et 2013 a augmenté de plus de 70% (plaçant la RDC parmi les 5 premiers pays d'origine), l'Ouganda et la République Centrafricaine qui a connu une augmentation des adoptions de 69% en un an. Cette situation est cependant inquiétante au vu des contextes sociopolitiques actuels régnant dans ces pays et rendant pour le moins très difficile la réalisation de procédures transparentes.

La situation dans les pays d'accueil : Toujours plus d'enfants à besoins spéciaux

Même si les statistiques précises demeurent malheureusement insuffisantes, en particulier chez les pays d'accueil, il est flagrant que le nombre d'enfants dits à besoins spéciaux occupe une place toujours plus



importante. Ainsi, l'Italie, qui fait une différence entre les enfants à besoins spéciaux (« special needs » - enfants souffrant de maladies mentales ou physiques la plupart du temps incurables) et les enfants à besoins particuliers (« particular needs » - enfant ayant des particularités qui peuvent s'améliorer et disparaître) enregistre une proportion de 21% en 2013 pour les deux groupes, alors qu'elle s'élevait à 13,8% en 2012. Le rapport établi par l'Italie précise que les statistiques sont certainement un peu basses parce que les rapports sur l'état de santé des enfants sont établis par les travailleurs sociaux des pays d'origine et non par des médecins, et parce que les diagnostics sont souvent incorrects ou incomplets.

Pays d'origine	2011	2012	2013
1. Chine	4 098	3 998	3 317
2. Éthiopie	3 144	2 648	1 923
3. Russie	3 017	2 442	1 705
4. Ukraine	1 054	713	677
5. RDC	339	499	581
6. Colombie	1 522	901	567
7. Philippines	472	374	524
8. Haïti	142	262	464
9. Bulgarie	259	350	421
10. Pologne	304	236	332
11. Inde	688	362	304
12. Vietnam	620	216	296
13. Ouganda	219	246	290
14. Thaïlande	258	251	274
15. Brésil	359	337	251
16. Nigeria	218	238	226
17. Corée du Sud	920	797	206
18. Taïwan	311	291	188
19. Ghana	107	172	188
20. États-Unis	97	178	163
21. Afrique du Sud	120	81	147
22. Lettonie	116	59	131
23. Hongrie	154	145	105
24. République centrafricaine ⁶	19	43	73
... Mali	154	127	4

En France, en 2013, 63% des enfants adoptés étaient à besoin spéciaux, alors qu'en 2012 ils étaient 52% et en 2011 35%. La France englobe dans cette catégorie les enfants de plus de 5 ans, les fratries et les enfants présentant une pathologie.

En Allemagne, les adoptions des enfants de plus de trois ans représentent plus de 70% des adoptions et plus de la moitié des enfants adoptés ont entre 6 et 18 ans. Par exemple, en 2013, 358 sur 661 enfants (54%) étaient âgés de plus de 6 ans.

Ces analyses restent cependant extrêmement difficiles à établir parce qu'il est encore compliqué de définir qui sont les enfants à besoins spéciaux, en particulier parce que les diagnostics posés par les pays d'origine peuvent être inexacts, et que des particularités peuvent apparaître après l'adoption ou au contraire s'avérer inexistantes.

Les projets du SSI s'adaptent à la réalité et aux enjeux de l'adoption internationale

Dans le contexte mondial chamboulé de l'adoption internationale, le SSI offre soutien et conseil aux gouvernements et aux professionnels afin de préserver au mieux les droits et le bien-être des enfants privés de famille. Plusieurs projets innovants, notamment liés à la prise en charge des enfants dits à besoins spéciaux sont développés. Par exemple, le projet « Un autre futur est possible »⁷ en faveur des enfants handicapés vivant en institution offre des formations aux professionnels qui s'occupent de ces enfants

afin d'améliorer leur prise en charge, l'identification et l'évaluation des besoins de chaque enfant et le développement d'un projet de vie spécifique. De plus, le projet du SSI vise à accompagner les gouvernements dans la mise en place de mesures de protection de remplacement adaptés aux besoins spécifiques des enfants handicapés. Actuellement, ce projet est mené en partenariat avec quatre pays : le Burkina Faso, le Viêt-Nam, le Mexique ou encore l'Île Maurice.

Alors que la tendance au déclin des adoptions internationales s'est accélérée ces dernières années et malgré les garde-fous mis en place au niveau international suite aux nombreux cas d'irrégularités qui ont eu lieu par le passé, il est extrêmement préoccupant de constater qu'il existe en parallèle une augmentation continue du nombre d'adoptions dans des pays où la transparence des procédures d'adoption peut être compromise. Dans ce contexte, il est important de réaffirmer et soutenir la mise en œuvre des normes et principes fondamentaux défendus par la CLH-93, tout en renforçant le plaidoyer en faveur d'une éthique de l'adoption.

L'Équipe du SSI/CIR
Octobre 2014

